

**ALLOCUTION DE L'ADMINISTRATEUR DELEGUE GENERAL
DE L'INSTITUT CONGOLAIS POUR LA CONSERVATION DE
LA NATURE A LA CONFERENCE
INTERGOUVERNEMENTALE SUR LA SURVIE DES GRANDS
SINGES, KINSHASA DU 5 AU 9 SEPTEMBRE 2003**

**Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres,
Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs
et Chefs de missions diplomatiques,
Mesdames et Messieurs les Représentants des pays
membres du GRASP,
Mesdames et Messieurs les Partenaires des Institutions
publiques en charge de la Conservation de la
biodiversité,
Mesdames et Messieurs les Conservateurs de la Nature,

Distingués invités,**

L'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, ICCN en sigle, est une entreprise publique à caractère technique et scientifique mandaté par le Gouvernement de la République pour réaliser trois missions :

- a) assurer la protection de la Faune et de la Flore dans les réserves naturelles, intégrales et quasi intégrales ;
- b) favoriser en ses milieux la recherche scientifique et le tourisme dans le respect des principes fondamentaux de la conservation de la nature ;
- c) gérer les stations dites « de capture » établies dans ou en dehors des réserves

Partant de cette mission, l'ICCN gère 7 Parcs nationaux et 57 domaines et réserves naturelles qui couvrent environ 8 % du territoire national.

Ce vaste réseau d'aires protégées constitue une véritable épine dorsale pour la conservation des grands singes. Il s'agit plus spécifiquement des Parcs nationaux des Virunga, des Kahuzi-Biega, de la Salonga, de la Garamba, de la Maïko et de la Réserve de Faune à Okapis. De tous ces sites, seul le Parc national de la Maïko ne figure pas sur la liste des sites de Patrimoine mondial. C'est peut-être ici aussi l'occasion que l'ICCN saisit pour réquérir le soutien de tous les partenaires du GRASP pour présenter la candidature de ce site sur la liste du Patrimoine Commun de l'UNESCO.

Cependant, il existe aussi d'importantes populations des Grands Singes à protéger en dehors des aires protégées. C'est à cette fin, et en rapport avec la politique du gouvernement de consacrer 15% du territoire national en aires protégées que l'ICCN, avec ses partenaires, a déjà identifié certaines zones critiques telles que le massif d'Itombwe et de Tayna (pour les gorilles), les régions de Lualaba-Lomani-Tshuapa (pour les Chimpanzés), de la Lomako (pour les Bonobos). Toutes ces zones sont susceptibles d'être érigées en aires protégées pour davantage protéger les grands singes et leurs habitats.

En plus des habitats naturels, l'ICCN se doit de signaler que des efforts évidents sont consentis sur la conservation des Grands singes ex-situ sous l'autorité de l'Institut des Jardins Zoologiques et Botaniques du Congo, IJZBC en sigle.

En effet, Comme d'aucuns le savent, de quatre espèces des grands singes connues, trois se trouvent en RDC dont le gorille, le chimpanzé à face claire et le chimpanzé nain ou pygmé appelé aussi bonobo. Cette dernière, endémique à la RDC, n'a son dernier refuge qu'au Parc National de la Salonga.

En outre, les Recherches Scientifiques indiquent en ces jours la présence, en RDC, de six sous-espèces de grands singes : Deux sous-espèces de gorille à savoir le gorille de montagne (*Gorilla berengei berengei*), le gorille de basse altitude (*Gorilla berengei graueri*) ; trois sous-espèces de chimpanzé dont le chimpanzé du centre (*Pan troglodytes troglodytes*), le chimpanzé de l'Est et du Nord (*Pan troglodytes schweinfurthii*) et la nouvelle sous-espèce de chimpanzé (*Pan troglodytes marunguensis*) qui vient tout récemment d'être découverte au sud de Rutshuru ainsi que l'unique sous-espèce de chimpanzé nain, le *pan paniscus paniscus*. La présence d'autant de sous-espèce témoigne d'une grande diversité qu'on ne trouve nulle part au monde.

Les principales menaces qui pèsent sur la survie des grands singes dans nos aires protégées sont liées à la présence des groupes armés avec comme corollaires le braconnage intensif ainsi que la libre circulation des armes et munitions, à la croissance démographique couplée d'une pauvreté des populations autour des sites de protection des Grands Singes, au commerce illicite des spécimens vivants et à la destruction de leurs habitats naturels pour des fins d'exploitation agricole, minière et forestière.

Par ailleurs, des efforts sont en ce moment déployés par l'ICCN et ses partenaires en vue du renforcement de la politique de la gestion de la biodiversité en RDC. Trois documents importants viennent d'être élaborés pour soutenir la nouvelle vision pour la Conservation des Aires protégées en RDC. Il s'agit d'un document sur la Stratégie Nationale de Conservation, de celui de la Politique et du Plan Directeur de la Recherche et en fin d'un Plan d'action pour les 25 prochaines années dont l'enveloppe globale s'élève à 250 millions \$US.

L'originalité de cette vision pour la RDC est qu'elle définit le rôle de la Conservation de la Nature dans la stratégie pour la réduction de la Pauvreté. Ces documents ont aussi marqué un consensus sur le type de gestion concertée des sites par l'ICCN et ses partenaires en vue de soutenir un objectif commun, celui de sauvegarder la biodiversité en RDC. C'est à fait pour consacrer ce partenariat qu'une plate-forme à deux niveaux appelée Comité de Coordination de Site, COCOSI en sigle au niveau du site et la coalition pour la Conservation au Congo, COCOCOCONGO en sigle, au niveau national a été mise en place. Ce modèle peut être légué aux autres pays partenaires qui en expriment le besoin.

Dans cette optique, une révision de la loi relative à la conservation de la nature en RDC ainsi qu'une revue institutionnelle de l'ICCN se sont imposées. La loi en cours de révision tiendra particulièrement compte du statut de protection de Grands Singes tant en dehors qu'à l'intérieur d'aires protégées alors que la revue institutionnelle de l'ICCN dont les discussions se trouvent à un stade avancé devra tenir compte

non seulement de la nécessité d'assouplir son administration mais aussi de ses impératifs de collaboration avec les partenaires tout en tenant compte des orientations formulées par ces assises.

Excellences Messieurs les Ministres,

Distingués Invités,

Mesdames et Messieurs

Voilà en quelques mots la contribution que l'ICCN se doit d'apporter à ce projet louable du Partenariat pour la survie des Grands Singes et je Vous remercie pour votre aimable attention.